

## Délibération n° 2 – Plan vélo

### Intervention de Jean-François Garcia

Cher.e.s collègues,

Cette délibération a mis trop de temps à être prise mais elle a le mérite d'exister et ceci explique cela sur le retard pris par notre ville dans l'aménagement de pistes cyclables communales.

Il y a un fort delta entre les annonces, les intentions et la réalité. Le baromètre de la fubicy témoignait il y a 2 ans d'un retard conséquent de notre municipalité dans ce domaine. Qu'en sera t'il cette fois-ci?

Il y a toujours autant de discontinuité rendant l'utilisation du vélo parfois difficile quand ce n'est pas dangereux (rond-point des Perreyeux, rue Jean Jaurès, rue Parmentier...). Le maillage intra-communal est à l'arrêt, peu entretenu (boulevard de la République) ou ne tient pas compte des usages, les voies vertes engendrent des incompréhensions entre les différents usagers. Les marquages au sol, peu existants ou alors sur des tronçons peu utilisés ( rue Ambroise Croizat).

Le déplacement vers les communes voisines, notamment vers Angers, est au même point.

Dans le cadre du Plan vélo ALM, chaque année est réservée une enveloppe qui peut accompagner à hauteur de 50% les travaux réalisés par les communes.

Lors de ses vœux aux Angevins lundi 6 janvier, Christophe Béchu, président d'Angers Loire Métropole, a annoncé pour 2025 une accélération sans précédent du développement des infrastructures dédiées aux vélos. Un investissement de 6 millions d'euros, soit le double de l'année dernière, permettra ainsi de réaliser des liaisons depuis la ville-centre vers sept communes de l'agglomération : Ecoflant, Longuenée-en-Anjou, Beaucouzé, Saint-Léger-de-Linières, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Les Ponts-de-Cé et Saint-Barthélemy-d'Anjou.

Un investissement du même montant sera ensuite reconduit en 2026, permettant d'étendre ce réseau vers Trélazé, Loire-Authion et le Plessis-Grammoire. Ces réalisations s'inscrivent dans un schéma plus large de développement du réseau vélo à l'échelle d'Angers Loire Métropole, prévoyant la création de 40 km d'itinéraires cyclables supplémentaires d'ici à 2030. L'ensemble de ces aménagements seront réalisés en site propre, c'est-à-dire sur des voies dédiées séparées du flux automobile, pour garantir la sécurité des usagers.

Il nous semble que Trélazé aurait pu être accompagné bien plus tôt

Pour l'instant Trélazé est la seule ville à ne pas avoir une vraie liaison, sécurisée et aux normes la reliant au centre d'Angers. puisque le financement d'ALM sera consacré à créer un itinéraire vélo de la gare Quantinière à celle de la Bohalle .

le plan élaboré par ALM figurant les 10 axes en étoile reliant les villes de la 1ere couronne à la ville mère, Trélazé en est totalement exclu. Qu'elles en sont les raisons ?

Au niveau de notre ville Il y a plus qu'urgence à créer une liaison Quantinière/Collège, mais d'autres besoins sont urgents également concernant les différents giratoires de la ville.

Certes un aménagement a été récemment fait Rue des Malembardières.

D'ores et déjà des citoyens, des associations et le conseil des Sages ont travaillé sur ces sujets.

Dans le libellé de cette délibération il n'est pas prévu d'associer tous ceux concernés et disponibles pour participer à la réalisation de cette étude et à la définition des actions à mener. Il va de soi que ce plan doit être réalisé avec le plus grand nombre de citoyens sensibilisés sur ce sujet.

Pour notre part nous sommes disponibles pour participer et contribuer à son élaboration.

Bien entendu nous sommes très favorables à ce projet qui ne pourra être mis en œuvre pour partie qu'en 2026.